



## Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2012

DELIBERATION n° 15/CCDS-2012  
RELATIVE A LA DESIGNATION DE 3 CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES POUR SIEGER A COMMISSION  
DES ELUS DE LA Dotation d'Équipement des Territoires  
Ruraux (DETR)

L'an deux mil douze et le 3 avril à quinze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de l'hôtel ville de Sinnamary, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### **Titulaires**

M. MADELEINE Jean-Claude, Président  
MM. RINGUET Charles (Procuration de M. ALAIN Michel, titulaire absent), PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, MAGLOIRE Adelson, APOUYOU Bruno, RINGUET Conrad, TORVIC Jean-Marie, HORTH René-Serge, BRIAIS Jocelyn, Mmes CARISTAN Lydie, CLET-COURAT France, LEVEILLE Annick, SELLALIE épouse BOIS BLANC Cornélie

#### **Suppléants**

Mme TIJUS MAC-LOREN Nadia, (remplaçant de Mme CAMON Françoise°  
M. DUFAIL Gilles (remplaçant de Mme ZULERMARO Karine)

### **Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice**

#### **Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la lettre de M. le Président de l'Association des Maires de Guyane du 13 mars 2012 ;  
Vu l'avis favorable du bureau du conseil du 21 mars 2012 ;  
Entendu l'exposé du rapport Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

**ARTICLE 1. : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

**ARTICLE 2. : DESIGNE** les conseillers communautaires suivants pour siéger à la commission des élus de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR):

- Monsieur Jean-Claude MADELEINE
- Madame Nadia TIJUS-MAC LOREN
- Monsieur Daniel MANGAL

**ARTICLE 3. : AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.



#### Vote

- Conseillers en exercice : 20
- Conseillers présents : 16
- Pour : 17
- Procuration 01
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 3 avril 2012  
Pour extrait et certifié conforme

**Le Président,**

**Jean-Claude MADELEINE**